



159147 - Comment juger le fait de crier au sein d'un convoi funéraire: sollicitez le pardon au profit de votre (défunt) frère?

question

La formule *sollicitez le pardon au profit du défunt* prononcée par certains pendant le transport d'un mort est-elle instituée par la loi?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Prier pour un mort en sollicitant le pardon divin pour lui est un acte cultuel. Il n'y a aucun mal à implorer discrètement le pardon au profit de son frère (défunt) lors de son transfert au cimetière. Quant au fait de crier au sein du public: *implorez le pardon pour votre frère*, un groupe d'ulémas l'a réprouvé et considéré comme une innovation inventée.

U chapitre du *Mousannaf*, d'Ibn Abi Chaybah est intitulé:

Leurs propos concernant le fait de dire au sein d'un convoi funèbre: « Implorez le pardon pour votre frère, Allah vous l'accordera. »

Selon Ibrahim, on réprouvait qu'on dît au sein d'un convoi funèbre: *implorez le pardon pour lui, puisse Allah vous l'accorder.*

Boukayr ibn Atiiq dit: « Je me trouvais au sein d'un convoi funèbre qui comprenait Said ibn Djoubayr au moment où quelqu'un cria: « Implorez le pardon pour lui, puisse Allah vous l'accorder. » Et Said répliqua: « Qu'Allah ne te l'accorde pas. »

Il est rapporté qu'Ataa réprouvait qu'on dît: « Implorez le pardon pour lui, puisse Allah vous l'accorder. »



On lit dans *Touhfatoul Mouhtadj* de l'érudit al-Haytami (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) (3/ 188): « Il est réprouvé de crier au sein d'un convoi funèbre, c'est -à-dire d'élever la voix, même pour faire du *dhikr* ou de réciter (le Coran) parce que telle était l'opinion des Compagnons. » Rapporté par al-Bayhaqui. Hassan et d'autres réprouvaient le fait de dire : «Implorez le pardon pour votre frère.» C'est à ce propos qu'Ibn Omar disait à celui qui venait de prononcer cette formule: « Qu'Allah ne te pardonne pas!» C'est parce qu'on doit se taire et réfléchir sur la mort et ce qui s'en suit, et sur le caractère éphémère de la vie mondaine, et faire du *dhikr* discrètement et non de manière audible car agir dans ce sens constitue une odieuse innovation.

Dans son *ahkaamoul djanaaiz* (1/250), Cheikh al-Albani (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) écrit: « Crier au sein d'un convoi funèbre en disant : «Implorez le pardon pour lui.» ou d'autres propos pareils est innovation. »

Allah le sait mieux.